

# Assemblée générale AVECin

29 avril 2009 de 14h30 à 17h00

Grande salle de Chavannes-près-Renens

## ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Messages des invités
3. Mise en discussion du procès-verbal 2008 ([www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch))
4. Présentation du nouveau comité
5. Election au comité
6. Mise en discussion du rapport d'activités du comité
7. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
8. Message de la SPV
9. Election des délégués à l'A.D. de la SPV
10. Message de la présidente
11. Présentation des résolutions
12. Divers

### 1. Accueil:

Christian Carrard président de l'assemblée débute l'après-midi en saluant l'assistance et les invités.

Mmes et MM: Pierre Jaccard (dir.gén.adjoint de la DGEO), Annie Cherpillod Robinson (collaboratrice péd. DGEO), Sylviane Tinembart (resp. formation HEP), P.-Alain Besançon (resp. institut de la form. continue HEP), Michèle Cusinay (coordinatrice filière ens. scol. et préscol. HEP), Elise Milliet (pdte de la SVASPRYJAD), Micheline Rieben (comité AVMP), Françoise Rime Dellsperger (comité 5-9), Georges Pasquier (pdt SER), Jacques Daniélou (pdt SPV), J.-Marc Haller (secrétaire gén. SPV), Elisabeth Stierli (formatrice HEP), Sylvie Pittet Blanchette (secrét. gén. APE).

#### Se sont excusés:

Mmes et MM.: Daniel Christen (dir.gén.DGEO), Guillaume Vanhulst (recteur HEP), Cyril Petitpierre (dir.form. HEP), Jacqueline Pellet (dir. d'établ. et pdte du gr. de trav.1 d'Harmos), Nathalie Jaunin (dir.d'établ.), Bernard Grandjean (pdt AVMD), Jérôme Loutan (pdt 5-9), Serge Weber (pdt AVEPS), Laurence Calderara (pdte AVMACT), Patrick Besson (pdt AVMTM), ainsi qu'une vingtaine de collègues dont la grande partie participe à un cours à la HEP.

## 2. Messages des invités:

Jean-Marc Haller: L'intervention de J.-M.Haller ayant pour thèmes entre autres: La saga de la 24e période au Cin, les bases légales, Decfo-Sysrem et ses négociations, .... est disponible sur le site de la SPV

Sylviane Tinembart: Salue l'assemblée et parle des liens qui se sont créés entre elle et le comité AVECin. Plusieurs formations continues spécifiques au Cin avaient été évoquées lors d'une séance de travail. Depuis lors, Mme Tinembart a été nommée à la tête des formations certifiées et a laissé sa place de responsable de la formation continue à M. Alain Besançon, à qui elle passe la parole.

Pierre-Alain Besançon: Informe l'assemblée d'une enquête, qui sera mise en route l'année prochaine, portant sur la demande en formation continue au niveau romand.

Il a entendu la demande du comité AVECin de renforcer la formation continue, tant au niveau de cours sur les didactiques que sur la formation générale.

Il explique la difficulté de savoir ce qui est vraiment spécifique au Cin en regard des formations qui touchent toute la scolarité. Dans le catalogue de l'année prochaine, la HEP précisera autant que possible les formations qui concernent avant tout le cycle initial.

M. Besançon donne ensuite quelques informations sur les diverses formations continues qui ont été dispensées l'année passée (pour info, le cours le plus suivi par les enseignantes concerne "*Les difficultés de comportement des élèves*" ....)

Il parle aussi des accompagnements individuels que chacun-e peut demander lorsqu'il s'agit de faire face à des difficultés immédiates. Pour bénéficier de cette aide, il faut envoyer un mail à la HEP, section de la formation continue.

Il informe que la HEP mettra au concours l'année prochaine quatre postes de formateurs ayant une habitude de travail au Cin.

Il explique qu'un nouveau site permettant une navigation plus facile sera mis en place.

Pour terminer, M. Besançon propose d'informer le comité des formations continues spécifiques au Cin qui seront proposées l'année prochaine par la HEP.

Annie Cherpillod Robinson: Tient à remercier ici Monique Capt pour son travail, notamment au sein du groupe de travail 1 de Harnos sur la loi scolaire. Elle a beaucoup apprécié son apport ainsi que son honnêteté intellectuelle et sa franchise.

### 3. Mise en discussion du P.V. de l'A.G. 2008:

Le P.V. a pu être consulté en ligne sur le site de la SPV.  
L'assemblée est priée de se manifester.  
Le P.V. est accepté à main levée sans avis contraire.

### 4. Présentation du nouveau comité:

Mireille Brignoli: Le comité s'est réorganisé avec une nouvelle répartition des différentes tâches.

Comme vous le savez, le poste de présidente est tenu par Anne-Claire Chaubert. Nous avons à nouveau une vice-présidente: Mélanie Leresche, qui a pour tâche également la présidence de nos séances de comité.

Florence Alessandro se charge toujours de nos comptes en tant que caissière et Christiane Regli est notre secrétaire.

Les diverses tâches pour l'organisation de l'AG et de l'AVECinfo sont reprises par la présidente et la vice-présidente ainsi que Mireille Brignoli.

Une nouvelle collègue nous a rejoint depuis quelque temps, elle participe déjà à nos séances de comité: Chantal Vial.

Mireille passe la parole à notre présidente:

Anne-Claire Chaubert: salue les invités et les collègues présent-e-s.  
Elle remercie les invité-e-s.

Merci également aux membres de l'Avecin pour leur présence toujours assidue à nos assemblées générales démontrant ainsi l'investissement, l'enthousiasme et l'intérêt qu'ils, qu'elles portent à leur profession.

Remerciements aussi aux membres du comité pour la richesse de leur apport, leur professionnalisme et leur grand investissement.

Et enfin, merci à Monique Capt pour son accompagnement durant ces quelques mois de transition, de mise en place d'une nouvelle répartition des tâches et des responsabilités au sein du comité.

A.-Claire dit encore sa fierté de représenter les enseignantes du Cin, en prenant la tâche de la présidence de notre comité.

Elle souhaite à l'ensemble des personnes présentes un bon après-midi et une excellente assemblée générale.

## 5. Election au comité:

Selon nos statuts nous devons élire lors de cette assemblée, Chantal Vial présentée par Mélanie Leresche.

Chantal Vial est enseignante à 100% à Montreux-Veytaux. Elle participe à nos séances depuis le mois de janvier 2009 et nous proposons à l'assemblée de l'élire à notre comité.

Ce qui est fait par acclamation.

## 6. Mise en disc. du rapport d'activités du comité:

Après mise en discussion, le rapport d'activités du comité est accepté sans question et sans avis contraire.

## 7. Rapport de la caissière et des vérif. des comptes:

Florence donne quelques explications par rapport aux comptes et en commente quelques rubriques spécifiques.

Nous avons en banque: 5337.10 frs

et au CCP: 5792.47 frs

Notre fortune s'élève donc à: 11'129.57 frs

Cette année nous accusons une perte de 5636.35 frs.

Ce montant est dû à la modification du calendrier des comptes et au changement de date de notre AG (de nov.: passage à avril).

Les vérificatrices: Mmes Evelyne Hostettler et Chantal Wulliamoz attestent avoir vérifié les comptes 2008-2009.

Elles ont constaté leur exactitude ainsi que le soin du travail de la caissière.

Elles proposent d'en donner décharge à la caissière et au comité.

Les comptes sont mis en discussion. Il n'y a pas de questions les comptes sont adoptés.

Nomination et rocade des vérificatrices:

	Mmes	Chantal Wulliamoz	rapportrice
		Claude Probst	vérificatrice
		Rahel Worrod	1ère suppléante
<u>est élue:</u>	Mme	Anne Michaud	2ème suppléante

## 8. Message de la SPV:

Jacques Daniélou: Président de la SPV salue l'assemblée de la part du comité cantonal et constate tout d'abord l'extrême qualité de la transition de présidente à la tête du comité de l'AVECin, ainsi que la toujours bonne participation des membres à l'A.G.

Il nous parle ensuite de la désormais fameuse 24e période du Cin, une sacrée question qui génère de grosses difficultés...

Il ne faut pas oublier qu'en ce moment, le statut des enseignant-e-s du Cin est ouvert. Ce statut et ses responsabilités vont encore évoluer.

Puis il invite les membres de l'assemblée à s'inscrire au FORUM du 6 juin:

*“ Ecole-parents, grandir ensemble, un nouveau partage ”*

Dans ce forum on s'interrogera sur la position de l'école au sein d'une société qui propose de prendre en charge les enfants de 6h à 18h dans une sorte d'école “totale”.

Puis il évoque les différentes résolutions en cours (3) et l'avenir de l'AVECin. Du fait de la réorganisation des cycles lors de l'introduction d'Harmos, les membres Cyp1 de l'AVMP devraient se rapprocher de l'AVECin, alors que les membres appartenant au CYP2 feraient de même avec les “5-6”.

## 9. Election des déléguéEs à l'AD SPV:

En vue de la prochaine assemblée des déléguéEs à l'AD de la SPV qui se déroulera cette année à Mézières, le comité de l'AVECin recherche encore une dizaine de personnes pour représenter le plus massivement possible notre association.

Après les hésitations d'usages, les personnes suivantes se jettent à l'eau:

Mmes	Caroline	Emch
	Susan	Gardner
	Myriam	Pittet
	Stéphanie	Anderegg
	Shirin	Luget
	Claudine	Muriset-Fievez
	Geneviève	Sturm-Jaccard
	Mélanie	Leresche
	Marianne	Stettler

D'ores et déjà un grand merci à elles pour leur engagement!

## 10. Message de la présidente:

Anne-Claire Chaubert:

Mmes et MM les invités, très chères collègues,  
J'ai tout à l'heure exprimé la fierté que j'avais d'appartenir à une association vivante, à un cycle en mouvement, toujours en avance d'un temps, d'appartenir à une catégorie d'enseignant-e-s particulièrement investi-e-s dans leur travail.

Toutefois, ce qui a été l'école infantine, puis le cycle initial aujourd'hui va disparaître au profit d'un premier cycle primaire Harmos de 4 ans. Il est dès lors plus que probable que l'AVECin se transforme elle aussi, pour donner place à une nouvelle association. La forme de celle-ci n'est pas encore définie et c'est une bonne partie des associations de la SPV qui doit se pencher sur une refonte des groupes actuels. En tous les cas, l'identité forte de l'AVECin et le sentiment d'appartenance des membres à leur association doivent être sauvegardés et le comité y veillera.

Dans la perspective de ce futur premier cycle et d'Harmos en général, l'AVECin et plusieurs associations de la SPV ont engagé ces derniers mois des rapprochements.

Le travail du comité depuis le début de cette année et pour ces prochains mois et années encore sera la préparation à cette entrée dans la nouvelle organisation Harmos:

- Cela concernera évidemment notre salaire et nos horaires. Notre statut depuis le mois de janvier 2009 est un statut de maître généraliste. Par contre, notre salaire en classe 9a ainsi que notre horaire à 24 périodes sont le fruit d'une période transitoire.
- Nous continuerons à nous intéresser de très près à la formation continue et en particulier à celle dont nous pourrions avoir besoin pour aborder tous les changements qui nous attendent.
- Le futur 1er cycle Harmos est un cycle de 4 ans. Harmos comme le PER incitent à davantage de coordination entre les 4 années de ce cycle et une collaboration encore plus étroite devra se mettre en place entre les enseignant-e-s.

Avec Harmos, il n'est pas seulement question d'harmonisation inter cantonale. Il y aura également davantage de collaboration entre les intervenants au sein d'une même classe.

Nos élèves bénéficieront ainsi de l'apport et de l'expérience des généralistes habituées aux apprentissages des débuts de la scolarité ainsi que des savoir-faire des collègues qui auront en charge la finalité des attentes fondamentales de ce premier cycle.

En tant qu'enseignant, il devrait être possible de naviguer plus facilement au sein de ce 1er cycle.

Les discussions menées ces derniers mois au sein des groupes de travail Harmos (gr. qui travaillent à l'élaboration de la nouvelle loi scolaire qui sera mise en place lors de l'entrée en vigueur d'Harmos) vont dans le sens de cette collaboration accrue. Monique Capt qui fait partie du Groupe thématique " 1er degré primaire", nous en dira quelques mots tout à l'heure.

Dans cette perspective d'avenir, l'AVMP et l'AVECin se sont rencontrées. Les deux premières résolutions qui vous seront présentées au point 11 de notre ordre du jour, sont communes.

Celles-ci ont été approuvées par l'AG de l'AVMP, qui s'est tenue mercredi 22 avril à Lausanne. Forte de ses 1000 membres et l'AVECin de ses 600, nos associations réunies auront d'autant plus de poids dans leurs revendications.

Des discussions et des prises de positions concertées auront lieu sur tous les sujets en rapport avec ce futur premier cycle commun. Nous mettrons aussi en place les bases d'une éventuelle future association.

La collaboration ne s'arrête pas à nos deux associations. La présence à notre assemblée d'une représentante du comité de l'AVMP, du comité des 5-9 et de la présidente de la SVASPRYJAD montre la volonté de davantage de liens d'unité entre les différentes associations qui composent la SPV.

Sans doute avez-vous vu les affichettes de la SPV en ce début d'année avec pour slogan. "ENSEMBLE POUR GAGNER". Au-delà du slogan, il y a une réelle volonté de construire une unité, une cohérence, une solidarité entre les différents degrés de la scolarité.

Avec DECFOSYSREM, cette solidarité a parfois été mise à mal. Il est vrai que, si DECFO a permis une revalorisation certaine pour une partie des enseignants et si l'ancien système comportait son lot d'injustices, un certain nombre de situations actuelles comportent des inégalités de traitement parfois douloureusement ressenties.

Le comité de l'AVECin a été interpellé au sujet du peu de revalorisation des enseignantes expérimentées arrivant en fin de carrière.

Ce manque de reconnaissance est ressenti comme du mépris pour le chemin parcouru, les nombreuses formations complémentaires suivies et les compétences acquises avec l'expérience.

Comme les signataires du message qui nous a été adressé, vous êtes un certain nombre ici qui avez longuement lutté pour la reconnaissance de notre travail. C'est à vous que nous devons le cycle initial d'aujourd'hui. Un cycle qui, par le professionnalisme de ces enseignantes est davantage reconnu et respecté qu'autrefois.

Il est en effet profondément injuste que, par le jeu de l'introduction de DECFOYSREM, vous ne puissiez pas atteindre le sommet de cette nouvelle échelle avant votre retraite.

Dans l'impossibilité de pouvoir changer DECFO, la seule possibilité de reconnaissance de l'expérience acquise est l'octroi d'une classe de salaire supérieure après 15 ans d'activité.

Le sort de nos collègues enseignant-e-s de rythmique fait aussi partie des inégalités de traitement introduites par DECFO. Dans les rapprochements entre associations, la SVASPRYJAD et l'AVECin se sont rencontrées à plusieurs occasions. Le statut des enseignant-e-s de rythmique, ainsi que les relations futures entre généralistes et spécialistes ont été évoquées. Les profils complémentaires des différents types d'enseignant-e-s pourront être exploités davantage, et les interventions de nos collègues spécialistes du corps et du mouvement peuvent être diversifiées au profit de nos élèves.

La SVASPRYJAD a elle aussi une nouvelle présidente depuis le début de cette année en la personne de Mme Elise Millet.

Anne-Claire passe la parole à Mme E. Milliet présidente de la SVASPRYJAD

Elise Milliet nous explique en quoi le statut des rythmiciens et rythmicienne est compliqué.

Elle désire également renforcer les liens entre nos deux professions et présente la résolution 3.

Les rythmicien-ne-s travaillent sur 25 périodes avec une retraite à 60 ans.

Il y a donc péjoration de leur statut qui génère une situation inacceptable et nécessite des négociations:

- sur leur statut
- sur leur taux de travail

D'autres enseignants de spécialités (ACM - natation ) sont classés en classe 9.

Les maîtres de musique sont en classe 11 avec une même formation que les rythmicienne.

Elles désirent donc se battre pour une revalorisation de leur profession, en tenant compte:

=> des difficultés d'organisation au niveau des périodes à placer dans les horaires

=> de la possibilité de développer des pistes de collaboration différentes pour placer ces heures. (par exple les rythm.. pourraient intervenir en situation par des appuis psychom. pour des élèves en difficulté(s)).

D'autre part leur souhait serait d'intervenir également au Cyp1.

Elise Milliet demande donc le soutien de l'assemblée pour leurs négociations.



Anne Claire Chaubert reprend la suite de son message:

Dans l'idée d'unité à retrouver, de liens et de collaboration à développer avec les différentes catégories d'enseignants et entre les différentes associations de la SPV, le soutien que nous pouvons apporter aujourd'hui à nos collègues rythmicien-ne-s est important. Ce soutien est un bon exemple de ce que peut signifier "ENSEMBLE pour gagner". Il s'agit de la reconnaissance d'une catégorie d'enseignants par une autre.

D'autre part, il est en notre faveur de créer une brèche dans l'équation:

PETITS ENFANTS = PETITS SALAIRES  
METIERS FEMININS = PETITS SALAIRES

Il y a dans les années à venir, de fortes probabilités de voir les maîtres généralistes revalorisés.

La mise sur pied d'une nouvelle loi scolaire nous donne l'opportunité de faire aboutir certaines revendications.

Un aspect important de notre futur sous HARMOS est la question délicate des horaires:

il y a une volonté romande vers une augmentation de périodes au primaire pour les cantons les plus faiblement dotés.

Les objectifs du PER sont ambitieux.

Même si nous pouvons mettre en doute la complète pertinence des résultats aux épreuves PISA, il se trouve que les cantons romands les plus performants sont ceux qui ont le plus d'heures d'enseignement au niveau primaire. Ces résultats ont une influence sur les décideurs. Il y a une nette volonté dans les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud de renforcer la dotation horaire au primaire.

A Genève, le conseiller d'Etat C.Beer souhaite réintroduire le mercredi matin afin de pouvoir répondre aux standards HARMOS.

A Neuchâtel on va vers une augmentation des périodes annuelles pour l'ensemble des élèves des degrés primaires.

Dans l'idée d'HARMOS, des modèles d'horaires plus continus que ceux que nous connaissons actuellement devraient être privilégiés. Les offres d'accueil parascolaire sont en train de se mettre en place dans les différentes régions. Une volonté politique, aussi bien à droite qu'à gauche, va vers l'idée d'une harmonisation des horaires ainsi que d'une possible journée continue de l'écolier.

Tenant compte de la volonté d'harmonisation inter cantonale des différents standards Harmos et, en ce qui concerne les deux premières années de la scolarité de notre canton, il s'agira de maintenir une position ferme sur notre volonté de garder une partie du temps d'enseignement pour le travail en demi-groupes auxquels nous tenons.

Quant au statut horaire des enseignants, il faut comprendre qu'il ne sera plus lié à l'horaire de la classe.

Afin de ne pas péjorer nos conditions de travail, (nous avons un travail à plein temps de 23 périodes, il est maintenant de 24 périodes), tout en gardant l'assurance d'un statut à plein temps, il s'agit d'une part, de soutenir la résolution de l'octroi d'une période de décharge pour maîtrise de classe et aussi d'affirmer notre accord à la revendication de la SPV. " 25 périodes pour tous".

Cette revendication n'est pas nouvelle et fait partie des mesures réactivées lors de l'AD de la SPV du 27 mai prochain.

En confirmant notre accord au principe des " 25 périodes pour tous", nous affirmons notre désir d'unité avec l'ensemble des catégories d'enseignants et permettons notre accès complet au statut de maîtres généralistes à temps plein.

Il est temps d'avoir une vision d'avenir pour notre profession et de montrer par l'acceptation des résolutions qui vous sont présentées aujourd'hui. la position que nous souhaitons occuper demain.

Une fois la nouvelle loi scolaire écrite et adoptée, les choses ne bougeront plus pour un bon nombre d'années.

C'est dans les mois et toutes les prochaines années à venir que nous devons nous mobiliser.

Encore une fois, le slogan " ENSEMBLE POUR GAGNER" est à la base de chacune des résolutions soumises aux votes aujourd'hui.

## 11. Présentation des résolutions:

Trois résolutions sont présentées à notre assemblée et soumises aux votes:

### **Résolution n°1 de l'AG de l'AVECin du 29 avril 2009**

**Pour la dotation d'une décharge pour maîtrise de classe aux enseignant-e-s généralistes.**

Questions et remarques de la salle:

Mme Anne Michaud demande par rapport à un temps partiel comment se répartira cette période?

Réponse: La résolution demande une décharge et ne spécifie pas le nombre de périodes de celle-ci.

Mme Marianne Stauffer: est-ce que cette période sera une période administrative de 105' ?

Réponse: Ce travail au secondaire<sup>1</sup> est fait par le maître de classe (le temps de présence en classe représentant le 37% de notre travail)

Mme Danuta Pasche: travaille dans plusieurs classes pour de l'assistanat, des appuis, etc. De ce fait elle "subit" tous les réseaux et naturellement ces heures ne sont pas comptées!

Réponse: Cette question est notée et sera transmise au C.C.

Jacques Daniélou: Il s'agit d'une décharge pour tâches administratives, il faudrait mettre des guillemets à "maîtrise" de classe. Cette question reste à étudier.

Mme Dupont: Et les enfants à besoins particuliers et l'intégration de ces enfants qui représente un énorme travail en plus, est-ce que cette période serait comprise dans ce montant?

Réponse: Oui.

On ne voit pas pourquoi on insiste sur les enfants aux besoins particuliers car de ce fait même, il y aura plus de besoins en périodes.

Le troisième alinéa du point 2 de la résolution est discuté.

Jacques Daniélou: répond que chacun a des difficultés dans son métier. Nous avons des réalités que les enseignants du secondaire n'ont pas et vice-versa!

Marianne Stauffer: Ces élèves vont se retrouver en primaire et au secondaire, il y aura donc la même réalité!

J.Marc Haller: Au Cin nous ne sommes pas visés par le regain d'élèves en "inclusion", mais le secondaire qui a multiplié les classes D et les classes à effectif réduit ... oui!

Nous nous les avons déjà ces élèves particuliers!

Jacques Daniélou: Il faut se rendre compte que cette résolution est une demande de mesure de lutte! Depuis 1999, il n'y a pas eu de lutte... On s'engage à voter ... et à lutter pour faire aboutir cette demande. L'assemblée passe au vote:

Résultats:            2 abstentions  
                              pas d'avis contraire

La résolution N° 1 est **adoptée** à mains levées par l'assemblée.

## Résolution n° 2 de l'AG de l'AVECin du 29 avril 2009

“Pour l’octroi du niveau salarial supérieur après quinze ans d’activité professionnelle, en acceptant le principe d’effectuer une ou plusieurs tâches particulières au primaire”

Questions et remarques de la salle:

Mme Christinat: Quelles sont ces tâches? Nous ne devrions pas avoir de tâches particulières.

Réponse: Après 15 ans, la personne passe à la classe supérieure. La personne qui ne voudrait pas, après 15 ans effectuer de tâche particulière devrait le dire formellement. Les profos ne sont pas dans ce syst.

Christian Carrard: indique qu’il s’agit juste d’une résolution pour nous engager à nous battre pour obtenir satisfaction.

Arielle Martin: constate que ça ne valorise toujours pas la fonctions des “très vieilles” enseignantes, l’injustice ne sera pas réparée!

Jacques Daniélou: ce ne sont pas les personnes qui sont revalorisés, mais les fonctions. Il y a eu lutte pour obtenir des changements et puis il y eu ce “cliquet” ...

Question: Pourquoi n’a-t-il pas été demandé avant?

Réponse: Parce qu’il y avait également des perdants.

Mme Arielle Martin: Il faut admettre qu’à la veille de son départ à la retraite on pourrait être traité de façon plus respectueuse...

L’assemblée passe au vote:

Résultats:           0 abstentions  
                          pas d’avis contraire

La résolution N° 2 est **adoptée** à l’unanimité.

## Résolution de soutien de l'AG de l'AVECin du 29 avril 2009

au combat légitime des rythmicien-ne-s pour une  
équité de traitement au sein de l'Ecole obligatoire.

Mme Elise Milliet nous ayant déjà parlé de cette résolution au point 10 de notre ordre du jour, il n'y a pas de questions supplémentaires dans la salle.

L'assemblée passe au vote:

Résultats:           4 abstentions  
                          pas d'avis contraire

Cette résolution est **adoptée** à mains levées par l'assemblée.

### 11.(bis) 25 périodes pour tous:

Il s'agit là de reconfirmer notre soutien à la demande de la SPV:

*“ 25 périodes pour tous ”*

Il s'agit d'une prise de position de l'assemblée afin d'éviter le passage à 28 périodes.

#### Questions et remarques de la salle:

Question: Avez-vous demandé aux ens. du primaire comment ils vont faire leur programme avec des périodes en moins?

Réponse: Ce ne sont pas les périodes de la classe, mais celles de l'enseignant. Au primaire, il y aurait donc par conséquent une possibilité de travailler en petits groupes. Horaire de classe 28p, horaire de l'enseignant 25p.

Isabelle Forster: ne comprend pas pourquoi les ens. du primaire ne militent pas?

Jacques Daniélou: Même cycle, même formation, même pensum et même salaire.

Ce sont 25 périodes au secondaire et 28 périodes au primaire.

Le Cin était à 23 périodes il est passé à 24 périodes: la seule politique

raisonnable est de viser le milieu et aligner tout le monde à 25 périodes.

C'est une opportunité historique d'entrer en négociations et il invite l'assemblée à soutenir la position de la SPV qui date déjà de 6 ans!

Marianne Stauffer: Abonde dans ce sens, c'est important de voter OUI Notre statut "branle". 25 périodes c'est une revalorisation.

Jacques Daniélou: A terme, le marché sera: tout le monde à 25 périodes et en classe 11.

L'assemblée passe au vote:

Résultats:           4 abstentions  
                          pas d'avis contraire

La prise de position: *25 périodes pour tous* est adoptée par l'assemblée.

## 12. Divers:

### A.

Mélanie Leresche: A propos de la 24e période:

1er principe de la décision 114 de Mme Lyon: Les considérations pédagogiques doivent primer sur les considérations d'ordre organisationnel.

2e principe: Les enseignant-e-s concerné-e-s doivent pouvoir faire valoir leur avis pour la mise en place de cet horaire.

3e principe: Le début de l'école ne peut pas être avant 8h30 en principe, sauf cas exceptionnel et dûment argumenté.

En discutant avec les collègues, on se rend compte que ça ne se passe comme ça dans la réalité ....

Il y a des pressions, des horaires imposés et de nombreuses dérogations concernant le début de classe.

On a le sentiment que ce qui a été décidé en négociations n'est pas vraiment respecté!

On a envie de vous entendre à ce sujet et de prendre la température pour voir s'il y a lieu d'intervenir.

Christian Carrard: invite donc l'assemblée de nous envoyer un courriel à ce sujet.

Monica Gonseth: dans son établissement la 24<sup>e</sup> période est répartie sur les 5 jours de la semaine. Ce cas de figure va se retrouver dans plusieurs établissements.

Michèle Waeny: remercie l'AVECin car dans son établissement elles ont réussi à faire changer d'avis leur directeur.

Marianne Stauffer: trouve désagréable de devoir négocier juste avant la mise en œuvre d'Harmos (dans 2 ans). Dans son établissement, le mercredi a été supprimé et elles se retrouve avec des matinées à 4p pour des 1<sup>ères</sup> enfantines.

Les enseignantes d'Yverdon vont passer à 4 jours, le directeur en a décidé ainsi sans consulter ses enseignantes.

Réponse AVECin: L'autorisation a été donnée bien avant les négociations, d'où l'absence de réelle consultation du corps enseignant concerné. Toutefois, le manque de transparence de la procédure de la direction d'Yverdon a été dénoncée auprès de la Cheffe du Dép.

Une ens. d'Orbe: Est-ce que c'est aussi l'affaire des ens. du primaire? Dans son établissement, la consultation s'est faite par mail et les primaires ont fait pencher la balance car elles ont eu peur de perdre leurs périodes d'appuis.

Anne-Claire Chaubert: Evidemment si cela doit changer la situation des ens. du primaire, il est normal qu'elles soient également consultées.

Il y a eu moult formes de consultations:

- par mails
- en salle des maîtres de façon informelle
- en conférence des maîtres
- ....

Une enseignante de Montreux, indique qu'elles sont passées avec une 24<sup>e</sup> période sur le mercredi matin.

Une enseignante du Pays d'Enhaut, nous informe que leur directeur a décidé tout seul une 24<sup>e</sup> période le mercredi matin, elles avaient décidé de fractionner cette période sur la semaine.

Comment cette période sera payée?

Pierre Jaccard: Pas de réponse précise pour le Pays d'Enhaut, mais comprend les diverses frustrations des unes et des autres. Cette décision sur papier se trouve confrontée avec la vraie vie où l'on s'aperçoit qu'il y a des réalités locales: par exemple contraintes de transport des écoliers, d'économies de budget, etc.

Il y a donc des horaires aménagés.

La volonté est de travailler sur le long terme et de nous libérer de toutes ces contraintes.

Nous devons convaincre qu'il faut simplifier et tenir compte des enjeux des élèves. Il invite l'assemblée à participer au Forum du 6 juin qui traitera notamment entre autre du temps scolaire et qu'est-ce qu'un horaire harmonisé?

Il profite de l'occasion de remercier chacun et chacune pour son travail et son engagement.

## **B.**

### Lettre des collègues de Pully.

Cette lettre fait part de la grosse déception des collègues proches de la retraite par rapport à la "revalorisation" Decfo-Sysrem.

Arielle Martin: l'une des signataires de cette lettre explique qu'elles ont eu le besoin d'être entendues.

J.Marc Haller: La SPV a reçu de nombreuses lettres de ce type à adresser aux chefs (Conseil d'Etat)

Mme Christinat: Trouve qu'il faut prendre une résolution lors de cette assemblée et faire parvenir à Mme Lyon une lettre de protestation.

Mireille Brignoli: Nous sommes nombreux-ses à être dans le cas des collègues de Pully. C'est dramatique pour certaines collègues. Il faut évidemment faire parvenir un courrier à Mme Lyon!

Proposition: Une lettre-type à disposition sur le site de la SPV, à faire parvenir à qui de droit!

Le comité AVECin, la FSF, la SPV, chacun s'accorde à dire que tous les employés à 6 ans de leur retraite sont péjorés...

Marianne Stauffer: se demande où sont aujourd'hui les jeunes collègues qui ont été si bien servies grâce aux négociations de la SPV?

Anne-Claire Chaubert: Nous avons eu de nombreuses adhésions dont une grande partie de jeunes collègues...qu'il faudra évidemment inciter et motiver à venir aux assemblées générales!

## **C.**

### Monique Capt:

Membre du groupe 1 "Premier cycle" chargé de faire des propositions en vue de la réécriture de la loi scolaire expose rapidement la situation actuelle du projet. Ce projet de loi répond à l'initiative *Ecole 2010* et permet de s'accorder à Harmos.

Le Grand Conseil vaudois doit se prononcer dans quelques jours sur la prolongation de délai d'une année pour répondre à l'initiative.

Il n'y a actuellement que peu de chose à dire puisque rien n'est fixé définitivement dans les propositions du groupe 1, il n'y a aucune volonté de réunir les élèves des quatre années du cycle dans une même classe.



Il n'y a pas non plus de demande de certification à la fin des deux premières années (actuel Cin), celle-ci n'intervenant qu'à la fin du premier cycle de quatre ans (actuel 2P).

## D.

Présentation de deux recueils:

*AMUSES BOUCHES 2 et 3*  
( le tome 1 étant déjà paru depuis quelques années)

1. Sur le thème Les saisons - la famille (2009)
2. Sur le thème Les animaux - l'école (2010)

Les auteures sont: Mmes Christine Croset et Catherine Oppliger Mercado

Ces deux ouvrages sont exécutés de manière plus professionnelle que le 1er. Même qualité que Sautecroche.

Il y a pour chaque fascicule un CD avec partie instrumentale, les partitions et des pistes pédagogiques pour des jeux musicaux, ainsi qu'un texte qui présente les fondements théoriques

Le prix est de 36.- frs en librairie et 25.- aux éd. LEP (pour les ens.)  
Pour commander: [www.editionslep.ch](http://www.editionslep.ch)

## E.

Cadev:

Mélanie Leresche constate que les propositions du comité de l'AVECin de ré-achalander l'offre de jeux pour le Cin, ont été largement prises en compte. Merci à la DGEO. Le comité espère que chacun-e y trouvera son bonheur...

Sur ces divers, l'assemblée est levée.

Fin de l'AG: il est 17h30.

La secrétaire:

Ch.Regli

*P.S.:Les résolutions in extenso sont en ligne sur le site SPV: [www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch)*